Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le 22/05/2026
ID : 064-200087492-20260521-11_2026DEL-DE

Séance du Comité Syndical du SMEP de la région de Jurançon du 21 mai 2026

Le 21 mai 2026, à 18 heures 30, le Comité du Syndicat Mixte de l'Eau Potable de la région de Jurançon s'est réuni dans les locaux du SMEP à Jurançon, sur convocation de Monsieur le Président, publiée le 13 mai 2026 et transmise par voie électronique le 13 mai 2026, et sous la présence de ce dernier.

PRESENTS : M. ANNETTE Thierry (CAPBP), M. ARBERET Jean-Marc (CAPBP), M. BERNOS Michel (CAPBP), M. BERTRANINE-CHANQUET Serge (LASSEUBETAT), M. BIZIÈRE Valéry (CAPBP), M. BLONDE Pascal (CAPBP), M. CAGNA Lionel (CAPBP), M. CAMY Gilles (CCPN), M. CANTON Marc (CCPN), M. CHAGOT Raymond (CAPBP), Mme CORMY Céline (CAPBP), Mme CORMY Pauline (CAPBP), M. DAVANTES Jean-Charles (MORLAAS), M. DOUS Jean-Christophe (LASSEUBE), M. DUMAS François (CAPBP), Mme FRANCQ Natalie (CAPBP), M. FALTRAUER Bernard (CAPBP), Mme HAURET Guénaëlle (SERRES-MORLAAS), Mme HOURCADE-MEDEBIELLE Véronique (CAPBP), M. LANNES Jean-Pierre (CAPBP), Mme LAUGE Martine (CAPBP) – départ à 20h03, M. LESCUDÉ Frédéric (CAPBP), Mme MARQUE Christine (CAPBP), M. MAUBOULES Patrick (CAPBP), M. MORA Pascal (CAPBP) – départ à 20h03, M. MORLAS Claude (CAPBP), M. OMS Bernard (CCPN), M. PÉLISSIÉ Dominique (CAPBP), M. PÉRÉ Gilles (CAPBP), M. POURTAU Xavier (CAPBP), M. SOUDAR Denis (CAPBP), M. STORDEUR Matthieu (MORLAAS), M. TOBAL Nicolas (CCPN), M. TURON Jean-Luc (CCPN), M. VILLAIN Christophe (SERRES-MORLAAS) et M. ZIÉMÉ Bruno (CAPBP).

ABSENTS EXCUSES : M. BERNIARD Claude (LASSEUBE – représenté par M. DOUS Jean-Christophe, délégué suppléant), M. DAROQUE Jean-Baptiste (BUZY), Mme HORROD Vanessa (CAPBP - représentée par M. CHAGOT Raymond, délégué suppléant), M. JACOTTIN Arnaud (CAPBP - représenté par Mme FRANCQ Natalie, déléguée suppléante), Mme JOUANINE Marie-Hélène (CAPBP - représentée par Mme CORMY Céline, déléguée suppléante), M. LABORIE Nicolas (CAPBP), Mme PÉRÉ Karine (CAPBP), et M. PATRIARCHE Nicolas (CAPBP - représenté par M. ARBERET Jean-Marc, délégué suppléant).

ABSENTS MAIS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme LAUGE Martine (CAPBP) – a donné pouvoir à M. LANNES Jean-Pierre à compter de 20h03 et M. MORA Pascal (CAPBP) a donné pouvoir à M. MORLAS Claude à compter de 20h03

Secrétaire de séance : M. POURTAU Xavier.

Délibération n° 11-2026 – Désignation des membres du Bureau

Rapporteur : Monsieur Michel BERNOS

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 12 des statuts du Syndicat, le bureau est constitué du Président, des Vice-présidents et, éventuellement d'un ou de plusieurs membres issus de l'Assemblée délibérante. Le nombre de membres du Bureau est défini par délibération du Comité syndical.

L'élection des membres du Bureau intervient, selon les mêmes modalités que l'élection du Président et des Vice-Présidents, à savoir :

- au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue;
- si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ;
- en cas d'égalité des voix, le plus âgé est déclaré élu.

Il est ajouté, que dans les syndicats aucune parité n'est imposée.

Au vu de ces éléments, il est proposé de fixer le nombre des autres membres du bureau à trois.

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et sont proclamés les résultats.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260521-11_2026DEL-DE

PROCÈDE à l'élection des autres membres du Bureau.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-2 et L.2122-7-1 ;

Considérant que l'élection des autres membres du Bureau intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du président et des vice-présidents. Les membres du Bureau prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du membre du Bureau n°8 :

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclarée élu ;

- **Élection du membre du Bureau n°8**

Les opérations de vote étant achevées, il est procédé au dépouillement des bulletins et il est proclamé les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Madame Marie-Hélène JOUANINE se présente aux fonctions de 8ème membre du Bureau du Syndicat.

Nombre de bulletins : 36
N'ayant pas pris part au vote : 0
A déduire suffrages blancs : 1
A déduire suffrages nuls : 3
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 32
Majorité absolue : 20

Ont obtenu :
- Mme Marie-Hélène JOUANINE : 32 (trente-deux) voix

Mme Marie-Hélène JOUANINE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 8ème membre du Bureau.

Départ à 20h03 de Madame Martine LAUGÉ et de Monsieur Pascal MORA.

- **Élection du membre du Bureau n°9**

1er tour de scrutin

Madame Véronique HOURCADE-MEDEBIELLE se présente aux fonctions de 9ème membre du Bureau du Syndicat.

Nombre de bulletins : 36
N'ayant pas pris part au vote : 0
A déduire suffrages blancs : 1
A déduire suffrages nuls : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 35
Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

- Mme Véronique HOURCADE-MEDEBIELLE : 35 (trente-cinq) voix

Mme Véronique HOURCADE MEDEBIELLE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 9ème membre du Bureau.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260521-11_2026DEL-DE

- **Élection du membre du Bureau n°10**

1er tour de scrutin

Monsieur Thierry ANNETTE se présente aux fonctions de 10ème membre du Bureau du Syndicat.

Nombre de bulletins : 36
N'ayant pas pris part au vote : 0
A déduire suffrages blancs : 1
A déduire suffrages nuls : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 35
Majorité absolue : 20

Ont obtenu :

- M. Thierry ANNETTE : 35 (trente-cinq) voix (*préciser le nombre en chiffres et toutes lettres*)

M. Thierry ANNETTE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 10ème membre du Bureau.

Fait à JURANÇON et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme

Signature du Président :
Michel BERNOS

Syndicat Mixte d'Eau Potable
de la région de Jurançon

Signature du secrétaire de séance :
Xavier POURTAU

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 064-200087492-20260521-11_2026DEL-DE

Annexe : Tableau des membres du Bureau

	Nom Prénom	Fonction
1	Michel BERNOS	Président
2	Nicolas PATRIARCHE	1er Vice-président
3	Arnaud JACOTTIN	2ème Vice-Président
4	Xavier POURTAU	3ème Vice-président
5	Pascal MORA	4ème Vice-président
6	Jean-Charles DAVANTES	5ème Vice-président
7	Marc CANTON	6ème Vice-Président
8	Marie-Hélène JOUANINE	Déléguée
9	Véronique HOURCADE-MEDEBIELLE	Déléguée
10	Thierry ANNETTE	Délégué